



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 15 juillet 2015 à 19 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

Sont absentes :

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 05.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

SUSPENSION DE LA SÉANCE

SUSPENSION DE LA SÉANCE

201507-151

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major de suspendre la séance ordinaire.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Michel Bélisle.

Il est résolu à l'unanimité de suspendre la séance ordinaire à 19 h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRISE DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

201507-152

Au moment de reprendre la séance à 19 h 38 , tous les élus présents lors de la suspension sont toujours présents, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Robert Coutu, maire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd de reprendre la séance ordinaire.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Françoise Lachapelle.

Il est résolu à l'unanimité de reprendre la séance ordinaire à 19 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2015

201507-153

1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juillet 2015 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juillet 2015

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2015 et de la séance extraordinaire du 13 juillet 2015

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) au 13 juillet 2015

3.2 Dépôt des états financiers du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est

3.3 Dépôt de l'évaluation actuarielle du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est

4 RAPPORTS DES SERVICES

4.1 Nomination de la conseillère madame Monique Major à titre de maire suppléant pour la période du 16 juillet au 30 novembre 2015

4.2 Demandes de dérogations mineures pour l'immeuble situé au 9000, avenue Marien (lots 1 250 955 et 1 250 956 du cadastre du Québec) – largeur de l'entrée charretière sud et pour le lot 1252 092 du cadastre du Québec – modification au coefficient d'occupation du sol (COS)

4.3 Ratification du don de fleurs et corbeilles de la Quincaillerie Latendresse du 11837, rue Notre-Dame Est

4.4 Autorisation pour l'utilisation d'une partie des revenus de la vente à l'encan 2015 pour la continuité du projet de peinture des équipements roulants de la Ville

4.5 Adoption de la procédure d'aide pour compensation à la suite de la fermeture de la piscine du Centre récréatif Édouard-Rivet

4.6 Motion demandant au gouvernement du Québec de reconsidérer l'annulation des coupes dans le programme Accès-Logis

4.7 Présentation d'une demande auprès du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III

5 RÈGLEMENTS

5.1 Avis de motion – Abrogation du règlement R14-107 – Règlement concernant la démolition des immeubles

5.2 Adoption – Règlement 43-2015 – Règlement décrétant divers travaux municipaux

5.3 Adoption – Règlement 44-2015 – Règlement décrétant les travaux de chemisage de diverses conduites d'égout, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin

5.4 Adoption – Règlement 33-2013-3 – Règlement modifiant le règlement 33-2013 – Règlement sur la circulation et le stationnement afin d'y intégrer les nouvelles limites de vitesse sur l'ensemble du territoire en conformité aux directives et modalités du ministère des Transports du Québec

6 CONTRATS

6.1 Autorisation de travaux supplémentaires dans le cadre du projet TPST-2014-14 – Réalisation de l'inventaire des arbres publics

6.2 Octroi du contrat pour la fourniture d'un balai de rue – type compact 2015 neuf à l'entreprise Cubex ltée. – Projet TP-ST 2015-06AM – 252 617,32 \$, taxes incluses

6.3 Octroi du contrat pour la reconstruction des murs de soutènement du parc René-Labrosse à l'entreprise Charex inc. – Projet TP-ST 2014-09 – 829 320 \$, taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 Ratification des lettres d'entente ME 2015-0001 et ME 2014-0007 signées avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP)

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande de l'école Daniel-Johnson pour emprunter l'autobus de la Ville pour une sortie avec leur club de plein air le 18 septembre prochain à Saint-Côme

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2015.

201507-154 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2015 et celui de la séance extraordinaire du 13 juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201507-155 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 13 juillet 2015.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201507-156 3.2

La trésorière dépose les états financiers du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201507-157 3.3

La trésorière dépose le rapport sur l'évaluation actuarielle du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.

RAPPORT DES SERVICES 4

NOMINATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE MONIQUE MAJOR À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1ER AOÛT AU 30 NOVEMBRE 2015

201507-158 4.1

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu que le mandat de madame Monique Major à titre de maire suppléant débute le 16 juillet 2015 pour se terminer le 30 novembre 2015.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De nommer madame la conseillère Monique Major à titre de maire suppléant pour la période du 16 juillet au 30 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 9000, AVENUE MARIEN (LOTS 1 250 955 ET 1 250 956 DU CADASTRE DU QUÉBEC) - LARGEUR DE L'ENTRÉE CHARRETIÈRE SUD ET POUR LE LOT 1 252 092 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MODIFICATION AU COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL (COS)

201507-159

4.2

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative aux demandes de dérogations mineures pour l'immeuble sis au 9000, avenue Marien (1 250 955 et 1 250 956 du cadastre du Québec) et pour le lot 1 252 092 du cadastre du Québec.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'approuver la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de permettre, pour l'immeuble situé au 9000, avenue Marien, une entrée charretière de 18 mètres plutôt que les 15 mètres autorisés par la réglementation;

De permettre pour le lot 1 252 092, un coefficient d'occupation du sol (COS) maximal de 1.3 plutôt que le 1.2 précédemment accordé par la résolution 201411-275.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION DU DON DE FLEURS ET CORBEILLES DE LA QUINCAILLERIE LATENDRESSE DU 11837, RUE NOTRE-DAME EST

201507-160

4.3

Considérant que le quincailler Latendresse situé au 11837, rue Notre-Dame Est a un surplus de fleurs;

Considérant que le quincailler Latendresse désire faire un don de son surplus de fleurs à la Ville de Montréal-Est;

Considérant que notre Ville pourrait profiter du don de fleurs de la part dudit quincailler Latendresse pour les offrir aux citoyens de notre municipalité;

Considérant que le quincailler Latendresse par sa générosité fera des Montréalais heureux, nous le remercions.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De ratifier l'acceptation du don de fleurs et de corbeilles du quincailler Latendresse pour les citoyens de notre municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION POUR L'UTILISATION D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA VENTE À L'ENCAN 2015 POUR LA CONTINUITÉ DU PROJET DE PEINTURE DES ÉQUIPEMENTS ROULANTS DE LA VILLE.

201507-161

4.4

Considérant qu'il est prévu au budget, sur une période de 2 (deux) ans, de peindre les équipements roulants ciblés aux couleurs standards de la Ville;

Considérant qu'à ce jour, 3 (trois) équipements ont été peints conformément au budget 2015;

Considérant que les profits de la vente de l'encan 2015 permettraient de continuer et de devancer la planification des équipements ciblés restants;

Considérant qu'un camion 10 roues 2011 est recommandé à être peint et que l'impact financier est de l'ordre de 15 000 \$;

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser une dépense financée par l'utilisation des revenus générés lors de la vente à l'encan 2015 et de devancer le projet de peinture d'équipements roulants, en priorisant un camion 10 roues 2011 pour une estimation de l'ordre de 15 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÉDURE D'AIDE POUR COMPENSATION À LA SUITE DE LA FERMETURE DE LA PISCINE DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET (CRER)

201507-162

4.5

Considérant que les citoyens et employés de la Ville de Montréal-Est qui prenaient part à des cours ou activités à la piscine du Centre récréatif Édouard-Rivet ne pourront le faire au même prix ailleurs;

Considérant qu'il y a lieu d'établir une procédure d'aide pour compensation afin que ces citoyens et employés puissent continuer leurs activités aquatiques dans un autre établissement, sans pénalité financière;

Considérant que la compensation ne sera accordée que sur présentation, à la Ville de Montréal-Est d'un reçu d'inscription pour une activité qui était au programme régulier du CRER en 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'accorder une compensation aux citoyens et employés qui s'inscriront à des activités aquatiques dans d'autres établissements à la session d'automne 2015, aux conditions suivantes :

- Le demandeur doit s'inscrire à une activité aquatique similaire à celles programmées lors de la session 2014 au CRER;
- Le demandeur doit présenter une preuve d'inscription et de paiement à une des activités visées par la présente, ainsi que de la grille tarifaire produite par l'organisme responsable de l'organisation de cette activité;
- Le demandeur doit présenter une pièce d'identité comportant son nom et son adresse;

D'établir le montant de la compensation à la différence entre le tarif fixé par l'organisation responsable de l'activité pour l'inscription des non-résidents et celui qu'il fixe pour les résidents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE RECONSIDÉRER L'ANNULATION DES COUPES DANS LE PROGRAMME ACCÈS-LOGIS

201507-163

4.6

Considérant que le 26 mars dernier le ministre des Finances, M. Carlos Leitão, dans son budget 2015-2016 a annoncé une coupe dans le financement de nouveaux logements sociaux, en faisant passer de 3000 à 1500 le nombre de logements financés annuellement avec le programme Accès-Logis;

Considérant qu'avec une liste d'attente de plus de 20 000 ménages à Montréal seulement, 3000 logements pour tout le Québec étaient déjà largement insuffisants pour combler les besoins;

Considérant que selon l'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ) «Le programme Accès-Logis [...] est un programme d'une grande efficacité pour répondre aux besoins en logements des ménages québécois à faible et modeste revenu [et que ce] programme permet de changer de vies, de changer des quartiers et est aussi rentable économiquement»;

Considérant que 18 % des locataires de Montréal-Est paient plus de 50 % de leur revenu au paiement de leur loyer;

Considérant que dans un contexte où, depuis 10 ans, les pressions immobilières sont de plus en plus importantes dans Montréal-Est et que cela entraîne des hausses de loyers au-delà de l'inflation.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De demander formellement au gouvernement du Québec d'amender son budget afin d'annuler les coupes au Programme Accès-Logis, permettant la réalisation annuelle de 3000 unités de logement;

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Finances, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au président du Conseil du trésor, au président-directeur général de la Société d'habitation du Québec et à la députée de Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES - PHASE III

201507-164 4.7

Considérant que le Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER) nécessite d'importants travaux de rénovation ou de construction pour la mise aux normes;

Considérant que le Gouvernement du Québec a annoncé récemment une phase III au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives;

Considérant que les organismes municipaux sont admissibles à ce programme;

Considérant que ce volet permet de financer des travaux de rénovation et de mise aux normes d'installations sportives et récréatives.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De présenter le projet de rénovation ou de construction pour la mise aux normes du Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER), en vue de l'obtention d'une aide financière, au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III;

De confirmer l'engagement de la Ville de Montréal-Est de payer sa part des coûts admissibles du projet et les coûts d'exploitation continue du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS 5

AVIS DE MOTION - ABROGATION DU RÈGLEMENT R14-107 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES

201507-165 5.1

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera abrogé, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil municipal le règlement R14-107 - *Règlement concernant la démolition des immeubles*.

ADOPTION- RÈGLEMENT 43-2015 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX

201507-166 5.2

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 43-2015 - *Règlement décrétant divers travaux municipaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 44-2015 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE CHEMISAGE DE DIVERSES CONDUITES D'ÉGOUT, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT À CETTE FIN

201507-167 5.3

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 44-2015 - *Règlement décrétant les travaux de chemisage de diverses conduites d'égout, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 33-2013-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN D'Y INTÉGRER LES NOUVELLES LIMITES DE VITESSE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN CONFORMITÉ AUX DIRECTIVES ET MODALITÉS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

201507-168

5.4

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 33-2013-3 - Règlement modifiant le règlement 33-2013 - *Règlement sur la circulation et le stationnement* afin d'y intégrer les nouvelles limites de vitesse sur l'ensemble du territoire en conformité aux directives et modalités du ministère des Transports du Québec.

CONTRATS

6

AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-14 - RÉALISATION DE L'INVENTAIRE DES ARBRES PUBLICS

201507-169

6.1

Considérant qu'un mandat a été accordé à la firme Trame Verte, résolution 201409-231;

Considérant qu'il avait été prévu un dénombrement de +/- 5 000 unités d'arbres sur l'ensemble du territoire;

Considérant que pour terminer le mandat, un dépassement de +/- 1 500 unités est à prévoir;

Considérant que l'impact financier anticipé pour ces travaux nécessaires à la réalisation du mandat est de l'ordre de 11 475 \$, taxes incluses, tel que mentionné selon le bordereau de prix du projet TPST 2014-14 - Réalisation de l'inventaire des arbres publics, aux items 1 et 2.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser la dépense additionnelle de 11 475 \$ pour le contrat TP-ST 2014-14 - Réalisation de l'inventaire des arbres publics;

D'autoriser un transfert budgétaire du surplus non affecté pour ce montant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP-ST 2015-06AM - FOURNITURE D'UN BALAI DE RUE - TYPE COMPACT 2015 NEUF

201507-170

6.2

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2015-06AM - Fourniture d'un balai de rue - type compact 2105 neuf;

Considérant qu'une seule soumission a été déposée à la suite du processus d'appel d'offres pour un balai de marque "Ravo 5 iséries 2015" soit, celle de la firme Cubex Itée pour un montant de 252 617,32 \$, taxes incluses;

Considérant que la soumission déposée est jugée conforme et respecte les budgets prévus.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2015-06AM - Fourniture d'un balai de rue de type compact 2015 neuf à la firme Cubex Itée pour un montant de 252 617,32 \$, taxes incluses;

D'emprunter la somme de 252 617,32 \$ à même les disponibilités du fonds de roulement et d'affecter cette somme au paiement des sommes dues dans le cadre du projet ci-dessus; la trésorerie devra prévoir une somme suffisante à même les revenus généraux de la Ville pour rembourser cet emprunt sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT DU PARC RENÉ-LABROSSE À L'ENTREPRISE CHAREX INC. - PROJET TP-ST 2014-09 - 829 320 \$, TAXES INCLUSES

201507-171

6.3

Considérant que le projet de reconstruction des murs de soutènement est au PTI-2015;

Considérant que diverses études de faisabilité ont été faites décrétant la nécessité d'intervention de la reconstruction et de la méthode ciblée;

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2014-09 – Reconstruction des murs de soutènement du parc René-Labrosse;

Considérant que neuf (9) soumissionnaires sur dix (10) ont déposé une soumission jugée conforme, soit :

- Cusson Morin Construction 950 323,79 \$, taxes incluses;
- Aménagement Pavatech, 997 615,08 \$, taxes incluses;
- MGB associés, 1 189 138,71 \$, taxes incluses;
- Les entreprises de construction Ventec inc., 867 240,91 \$, taxes incluses;
- Aménagement Sud-Ouest, 926 629,86 \$, taxes incluses;
- Cyvex Construction inc., 1 005 770,03 \$, taxes incluses;
- Excavation Super inc., 997 061,32 \$, taxes incluses;
- Charex inc. ,829 320,00 \$, taxes incluses;
- Ramcor Construction, 1 089 602,32 \$, taxes incluses;
- EBI – Les entreprises Berthier inc., non conforme;

Considérant que l'Estimation des coûts faite par le consultant est évaluée à 539 000 \$ taxes incluse est nettement dépassé;

Considérant qu'après analyse du consultant, les dépassements budgétaires sont imputables principalement à :

- Augmentation significative pour les coûts de l'excavation et la disposition des surplus de sols contaminés;
- Augmentation généralisée des coûts découlant des exigences plus sévères du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour des travaux en bordure du fleuve;

Considérant que malgré le dépassement des coûts budgétaires, les résultats des soumissions sont représentatifs du prix du marché;

Considérant que des autorisations sont à obtenir auprès du Port de Montréal pour faire les travaux;

Considérant que le budget disponible au poste 22-701-50-721 est de 500 000 \$ et que le budget additionnel nécessaire est de 350 000 \$ (ciblé au surplus non affecté);

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2014-09 – Reconstruction des murs de soutènement du parc René-Labrosse à l'entreprise Charex inc. pour un montant de 829 320,00 \$ taxes incluses, le tout conditionnel à l'obtention de l'autorisation du Port de Montréal et à l'entrée en vigueur du règlement 43-2015 – *Règlement décrétant divers travaux municipaux* ;

D'affecter une somme maximale supplémentaire de 350 000 \$ à même les disponibilités du surplus non affecté à la somme déjà affectée par le règlement 43-2015 et prévue au budget 2015 de la Ville.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd,
Mme la conseillère Monique Major

M. le conseiller Michel Bélisle.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PERSONNEL

7

RATIFICATION DES LETTRES D'ENTENTE ME 2015-0001 ET ME 2014-0007 SIGNÉES AVEC LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP)

201507-172

7.1

Considérant la signature d'une lettre d'entente (ME 2014-0007) avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) concernant la fonction supérieure de madame Joanne Blain, la création de deux postes d'agent(e) adjoint(e) des services communautaires et

des loisirs et la nomination des mesdames Carole Saucier et Julie Papillon auxdits postes ainsi que le concours d'agent(e) comptable;

Considérant la signature d'une lettre d'entente (ME 2015-0001) avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) concernant l'horaire de l'agent des services communautaires et des loisirs en remplacement de la lettre d'entente ME 2014-0002;

Considérant que ces lettres sont produites en remplacement des lettres d'entente ME2014-0002 et ME 2014-0005;

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De ratifier la signature des lettres d'entente ME 2014-0007 et d'abroger la lettre d'entente ME 2014-0005;

De ratifier la signature de la lettre d'entente ME 2015-0001 et d'abroger la lettre d'entente ME 2014-0002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 8

DEMANDE DE L'ÉCOLE DANIEL-JOHNSON POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR UNE SORTIE AVEC LEUR CLUB DE PLEIN AIR LE 18 SEPTEMBRE PROCHAIN À SAINT-CÔME

201507-173 8.1

Considérant qu'un des mandats de M. David Branco, agent de concertation / École-Famille-Communauté est de mettre en place des mécanismes pour contrer le décrochage scolaire chez les jeunes venant d'un milieu défavorisées;

Considérant que le Club plein air de l'école a sélectionné 30 élèves pour l'activité et qu'un bon nombre d'entre eux résident à Montréal-Est;

Considérant que le Conseil a déjà approuvé le prêt de l'autobus par les années passées pour le même genre d'activité.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville à l'école Daniel-Johnson pour une sortie avec leur Club plein air le 18 septembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS 9

AFFAIRE NOUVELLE 10

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201507-174

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ